



Genève, le 29 octobre 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse de la chancellerie d'Etat

**Le Conseil d'Etat est autorisé à valider le second tour de l'élection
complémentaire du 19 octobre 2025**

Le mardi 28 octobre dans l'après-midi, le Conseil d'Etat a été informé d'un recours déposé auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre les résultats du second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat.

La chancellerie d'Etat a ainsi rapidement déposé une demande de retrait de l'effet suspensif du recours formé et d'autorisation de validation des résultats afin de préserver la stabilité institutionnelle.

Ce mercredi 29 octobre, à titre superprovisionnel, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a confirmé à la chancellerie d'Etat le retrait de cet effet suspensif et l'a autorisée à procéder à la validation de cette élection complémentaire.

La prestation de serment de Monsieur Nicolas Walder, conseiller d'Etat élu, aura donc bien lieu comme prévu le jeudi 30 octobre 2025.

Il ne sera fait aucun autre commentaire sur la procédure judiciaire en cours.

Pour toute question ou information complémentaire: Anne Monnerat, cheffe adjointe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 82.